

Délibération n°2025-78

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20251125-78-2025-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2025

Thème : BUDGET ET FINANCES 1

Objet : Ouverture de crédits 2026

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq du mois de novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 novembre 2025 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 24

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Karima COEURET ; Sandrine LEBRE ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Lisa MARCEL ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPELLA ; François PREVOST ; Patricia PAUL ; François BERGNA ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Stéphane DERRIVES donne procuration à Mme Maryse BLANC
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à Mme Caroline MASPER
M. Geoffroy GONZALEZ donne procuration à Mme Danièle KLINGLER
M. Christophe LOPEZ donne procuration à M. Didier DERUPTY

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Aurélie ANNEQUIN, Geoffroy GONZALEZ, Christophe LOPEZ ; Nadine CURNIER, Camille FELLER, Robert USSEGLIO.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Karima COEURET a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

10 communes sont donc représentées.

VU l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ;

CONSIDERANT les tableaux suivants qui indiquent le montant de la section d'investissement du budget 2025 de la communauté de communes, l'ouverture de crédits possible et les crédits à ouvrir.

Adresse de rédaction en préfecture
004-240400440-20251125-78-2025-DE
004-240400440-20251125-78-2025-DE

Budget principal - 300

Chapitre	Crédit votés 2025	Crédits possibles	Fonction 020/720	Propositions de crédits à ouvrir sur budget 2026
20	70 500,00 €	17 625 €		9 000 €
2031	64 000,00 €	16 000 €	020	8 000 €
2051	6 500,00 €	1 625 €	020	1 000 €
204	650 000,00 €	162 500 €		42 500 €
2041412	600 000,00 €	150 000 €	020	30 000 €
20422	50 000,00 €	12 500 €	020	12 500 €
21	316 641,06 €	79 160 €		75 350 €
2128	27 000,00 €	6 750 €	020	6 750 €
21352	15 000,00 €	3 750 €	020	3 000 €
2152	13 930,00 €	3 483 €	020	3 000 €
2158	118 882,90 €	29 721 €	020	29 000 €
	24 530,00 €	6 133 €	720	6 000 €
21828	53 278,00 €	13 320 €	020	13 000 €
21838	13 869,11 €	3 467 €	020	3 400 €
21848	5 000,00 €	1 250 €	020	1 200 €
2188	45 151,05 €	11 288 €	020	10 000 €
23	1 254 112,60 €	313 528 €		150 000 €
2313	216 676,00 €	54 169 €	720	50 000 €
2313	1 037 436,60 €	259 359 €	020	100 000 €
4581	24 198,00 €	6 050 €		6 040 €
458101	24 198,00 €	6 049,50 €	020	6 040 €

Budget immobilier d'entreprise - 306

Chapitre	Crédit votés 2025	Crédits possibles	Fonction	Propositions de crédits à ouvrir sur budget 2026
20	23 000,00 €	5 750 €		1 500 €
2031	20 000,00 €	5 000 €	061	1 000 €
2051	3 000,00 €	750 €	061	750 €
21	133 767,54 €	33 442 €		6 500 €
21838	2 000,00 €	500 €	061	500 €
21848	25 000,00 €	6 250 €	061	5 000 €
2188	5 000,00 €	1 250 €	061	1 000 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'adopter les ouvertures de crédits d'investissement sur le budget 2026 mentionnées ci-dessus ;
- De préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 12 DEC. 2025

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20251125-78-2025-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2025